Notre journal n'a jamais voulu dévier du droit chemin pour plaire aux gouvernements plus ou moins libéraux plus ou moins mesquins qu'il a vu naître et mourir. Il aura et il a toujours eu un but unique, vers lequel il a incessamment marché. Pendant sa carrière de neuf années, il a eu à soutenir de nombreuses attaques de la part de quelques hommes hypocrites dont il démasquait les bassesses; mais de toutes ces attaques il est sorti victorieux. Vous seuls, amis lecteurs, avez son sort dans vos mains, montrez-vous généreux envers lui et il sera généreux envers vous. Ses antécédents font foi de l'avenir.

Nous avons l'intention d'apporter quelques changements dans la composition des articles de notre journal: l'augmentation de format nous le permet et nous en sentons depuis longtemps le besoin. Ainsi outre la *Revue de la Semaine*, la *chronique* et la *littérature*, chaque numéro contiendra un article sur chacun des sujets agricoles dont les besoins se feront le plus impérieusement sentir. Nous n'oublierons aucune des parties de la science agricole; car toute ont une haute valeur: Il n'y a pas de *petite chose en agriculture*; En outre, quand il s'agit de l'amélioration de tout notre système de culture, aucun principe ne doit être omis sous prétexte que l'on peut facilement y suppléer.

Les articles seront rédigés avec un soin tout particulier et mis à la portée de tous les cultivateurs. Dans l'enseignement de l'agriculture, on doit se rappeler que la science agricole appartient à tous les climats, mais que l'art varie suivant les pays et même suivant les localités.

Ce nouveau programme nous donnera certainement plus de dépenses, mais la patriotisme de nos abonnés saura sans doute nous donner les moyens de les satisfaire.

FIRMIN H. PROULX,
Editeur-Propriétaire.

Avoine de Norvège

Nous étions dans l'erreur en annonçant à nos lecteurs que M. l'abbé Catellier, curé de St. Georges, avait récolté 135½ minots d'avoine de Norvège de la semence de huit minots. Nous sommes prié de rectifier. Au lieu de 135½ minots, il fallait dire *deux cent trente-cinq minots et demi.*

A nos Correspondants

*A MM. A. L., M. C., M. H., de C****—Vos lettres ont été reçues. Les explications données ne sont pas suffisantes pour nous persuader que nous ne sommes pas en droit de reclamer le montant des comptes qui vous ont été expédiés. Sachant que votre société d'agriculture ne souscrivait que pour une année d'abonnement pour chacun de vous, il vous était difficile de croire que nous vous aurions expédié la *Gazette des Campagnes* gratuitement pendant les trois années suivantes. D'ailleurs les comptes seront placés entre les mains d'un avocat de votre localité, avec lequel nous nous sommes entendu. Notre détermination est bien prise de ne pas sacrifier le prix des abonnements qui nous sont dus, et de prendre tous les moyens possibles pour en obtenir le recouvrement, surtout à l'égard de ceux qui font la sourde oreille, ou qui s'imaginent avoir reçu, pendant trois à quatre années, la *Gazette des Campagnes* gratuitement.

Le Maître de Poste de St. Pr.—Le maître de poste de cet endroit nous prient dernièrement de ne plus expédier notre *Gazette* à l'adresse de P. . . . . L. . . . car écrivait-il, ce monsieur a *laissé* la paroisse *depuis quatre ans*. Pourquoi a reclamé à votre bureau de poste la *Gazette des Campagnes* adressée à cet absent depuis quatre ans? Nous aurons à établir ce fait. Faudra-t-il que les journalistes soient obligés de visiter les bureaux de poste, pour voir si leurs journaux sont bien et dûement distribués. Le devoir de chaque maître de poste n'est-il pas de renvoyer au bureau de publication, un journal qui n'est pas reclamé ou qui est refusé. Le journal renvoyé au bureau de publication, doit être enveloppé d'une bande fournie dans ce but par le Département des postes; plusieurs maîtres de poste n'ont pas la précaution de s'en procurer, quand il leur en manque. L'habitude qu'ont certains maîtres de poste de laisser traîner dans leurs bureaux des journaux qui ne sont pas reclamés après un certain laps de temps, peut occasionner aux journalistes des pertes assez considérables.

— Plusieurs correspondants nous demandent un certain délai pour le paiement de leur abonnement à notre journal. Nous attendrons volontiers au temps désigné dans chacune des lettres, espérant qu'à l'avenir ces Messieurs seront plus ponctuels à payer leur souscription. Il est toujours plus facile de payer une année d'abonnement à un journal, que d'avoir à en payer plusieurs à la fois. On ne peut pas aujourd'hui prétexter la rareté des billets de banques, pour la transmission de petites sommes par la poste.

— Nous donnerons dans 15 jours, à notre avocat, une liste de ceux qui ont refusé la *Gazette des Campagnes* depuis trois ans, sans avoir même payé leurs arrérages, afin qu'il prenne les moyens judiciaires pour obtenir le paiement de ce qui nous est légitimement dû. S'il en est de ceux là qui lisent la *Gazette*, que ces lignes leur servent d'avertissement, et qu'ils s'empressent de payer afin d'éviter des frais aussi considérables que la somme due.

La fille du Banquier

Pendant la suspension de la *Gazette des Campagnes*, qui ne sera que de courte durée, nous continuerons à imprimer la suite de la littérature, intitulée: *La fille du Banquier*. Ce qui formera de vingt-quatre à trente pages du format de la *Gazette des Campagnes*. Ces pages seront expédiées aux abonnés avec le prochain numéro ou au deuxième numéro de la *Gazette des Campagnes*.

SOUMISSIONS DEMANDEES

LE Commissaire du Revenu de l'Intérieur recevra, à Ottawa, jusqu'à SAMEDI, à MIDI, le 22e jour d'AVRIL courant, des SOUMISSIONS pour les PEAGES devant être prélevés, pendant la saison de navigation de 1871 sur les navires, et les personnes qui se serviront des Piliers du Gouvernement au-dessous de Québec, savoir:

A Berthier, L'Islet, Les Eboulements, Malbaie, Rivière-Ouelle, Rivière-du-Loup et Rimouski.

CONDITIONS:

1. Le tarif des péages ne devra pas être augmenté au delà des taux actuels, savoir:

Sur chaque vapeur de 175 tonneaux, ou au-dessous qui touchera à un pilier avec des passagers . . . . . $ 3 00
Idem. Idem. pour toute la saison 30 00